

Réforme du dialogue social

Signataires en juin 2008 des accords de Bercy sur la réforme du dialogue social présentés par Eric Woerth et André Santini, la CGT, la CFDT, l'UNSA, la FSU et Solidaires voient actuellement leur texte porté à l'Assemblée Nationale par le biais d'un projet de loi dont le vote définitif est fixé au mardi 27 avril.

Amendé par les parlementaires, ce texte comporte de nombreuses facettes

Représentativité

Transposition dans le public de la réforme sur la représentativité lancée dans le privé depuis août 2008, le projet de loi instaure qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 la représentativité syndicale et donc la capacité à participer pleinement au dialogue social sera liée directement aux résultats des élections professionnelles, prévues par le gouvernement à la fin du 1^{er} semestre 2011.

Abandonnée donc la présomption de représentativité au profit de l'audience électorale ! Pas de seuil précis en dessous duquel un syndicat ne serait pas jugé « représentatif » mais le texte devrait s'aligner sur les chiffres du privé, soit entre 5% et 10%.

Pour rappel les précédentes élections professionnelles ont donné la répartition suivante :

Résultats des dernières élections professionnelles dans la fonction publique

En %	FSU	UNSA	CGT	FO	CFDT	Solidaires	CGC	Divers
	20,2	16,8	15,5	13,8	11,3	9,9	4,2	2,2
Fonction publique de l'Etat								
	11,5	11,3	23,6	16,3	16,7	7,7	2,6	3,4
								6,0

Les 3 fonctions publiques (de l'Etat, territoriale, hospitalière)

« Les Echos » / Sources : DGAFP, DGCL, Direction des hôpitaux. Traitement DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Validité des accords et champ de négociation

Toujours à compter du 1^{er} janvier 2014, un accord ne sera valable que s'il est signé par une ou plusieurs organisations ayant obtenu 50% des voix. D'ici là ce nombre est ramené à 20% mais ne devra pas rencontrer l'opposition d'organisations représentant 50% des voix.

A noter que le champ des négociations s'élargira à la santé au travail, au déroulement des carrières, à la formation, à l'action sociale, à l'insertion des handicapés, à l'égalité professionnelle et au télétravail.

Création de CHSCT

Généralisation des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans la fonction publique d'Etat et les administrations territoriales, ces comités verront leur rôle renforcé, notamment au niveau des risques psychosociaux.

Performance collective des services et nouveau grade, le GRAF

Mise en place à l'horizon 2011 de l'intéressement collectif dans les trois fonctions publiques, prime qui chaque année récompenserait la performance collective des agents des services sur

des critères comme la qualité de service, la maîtrise des coûts, l'amélioration des conditions de travail ou encore le développement durable.

Individuellement les agents « méritants » de catégorie A pourront se voir proposer le grade à accès fonctionnel (GRAF) afin d'accéder à une échelle de rémunérations plus intéressantes.

Les organisations CGT, CFDT, FSU et Solidaires ont fait savoir qu'elles exigeaient « l'abandon des dispositions introduites par le gouvernement qui n'ont fait l'objet d'aucun accord ».